

COUR SUPÉRIEURE
(Chambres des actions collectives)

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

N° : 500-06-000943-189

DATE : 11 JUILLET 2024

SOUS LA PRÉSIDENTE DE : L'HONORABLE DONALD BISSON, J.C.S.

JOSIE-ANNE HUARD
Demanderesse

c.
INNOVATION TOOTELO INC.
Défendeurs

et
RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC
LE PROCUREUR GÉNÉRAL DU QUÉBEC - MINISTRE DE LA SANTÉ ET DES
SERVICES SOCIAUX
Mis en cause

JUGEMENT

(sur la demande de la demanderesse pour obtenir des renseignements de la
défenderesse et de la mise en cause Régie de l'assurance maladie du Québec)

[1] **CONSIDÉRANT** la *Demande de la demanderesse pour obtenir des renseignements de la défenderesse et de la mise en cause Régie de l'assurance maladie du Québec*;

[2] **CONSIDÉRANT** l'absence d'opposition à la Demande et son bien-fondé;

POUR CES MOTIFS, LE TRIBUNAL :

[3] **ACCUEILLE** la *Demande de la demanderesse pour obtenir des renseignements de la défenderesse et de la mise en cause Régie de l'assurance maladie du Québec*;

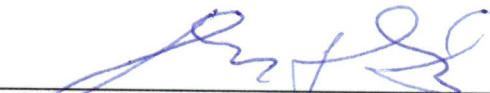
[4] **ORDONNE** à la défenderesse de communiquer à la RAMQ les renseignements listés au paragraphe 8 de la demande qui sont requis pour l'échantillonnage mentionné au paragraphe 13 de la demande au plus tard 60 jours après la date du présent jugement;

[5] **ORDONNE** à la RAMQ de communiquer à la demanderesse les renseignements listés au paragraphe 8 de la demande relativement à l'échantillonnage mentionné au paragraphe 13 de la demande au plus tard dans les 90 jours après la réception des renseignements de la défenderesse;

[6] **ORDONNE** à la défenderesse de communiquer à la RAMQ les renseignements identifiés aux paragraphes 5 et 6 de la demande au plus tard 60 jours après la confirmation écrite de la demanderesse, après l'échantillonnage mentionné au paragraphe 13 de la demande et en l'absence d'un avis de gestion, qu'il convient de procéder avec le reste de la période;

[7] **ORDONNE** à la RAMQ de communiquer à la demanderesse les renseignements listés au paragraphe 8 de la demande au plus tard 90 jours après la réception des renseignements de la défenderesse;

[8] **LE TOUT**, sans frais de justice.



DONALD BISSON, J.C.S.

Me Bruno Grenier et Me Cory Verbauwhede
Grenier Verbauwhede Avocats

Me Peter Shams
Hadekel Shams

Me Mathieu Charest-Beaudry et Me Lex Gill
Trudel Johnston & Lespérance
Avocats pour la demanderesse

Me Karine Salvail et Me Andrée-Claude Harvey
Rousseau Harvey Lefrançois
Avocates pour la mise en cause Régie de l'assurance maladie du Québec

Me Éric Cantin et Me Marcio Gutiérrez
Bernard, Roy (Justice-Québec)
Avocats pour le mis en cause Procureur général du Québec

Dates d'audience : 11 juillet 2024 (sur dossier)